



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exportations

Question écrite n° 27315

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la difficulté des chefs d'entreprises de se développer à l'export, par manque d'informations et de soutiens financiers dans la recherche de nouveaux marchés. La forte pénétration des entreprises étrangères sur le marché intérieur oblige nos sociétés à aller sur d'autres territoires ; pour ce faire des aides et des accompagnements, notamment financiers, semblent nécessaires. Il souhaiterait donc connaître les dispositifs actuellement à l'étude pour aider les PME à se développer vers l'export.

Texte de la réponse

La réforme du dispositif public d'appui s'accompagne de nouvelles mesures dédiées à l'exportation des entreprises françaises, reposant sur deux grands principes : hisser la France au niveau des meilleurs dispositifs d'aide européens et recentrer nos efforts sur les PME. Ces mesures visent à : a) Simplifier nos dispositifs de soutien aux entreprises, notamment les procédures d'obtention de soutiens financiers ; b) Redéployer nos outils d'appui financier au bénéfice des PME et des entreprises innovantes (réforme engagée des procédures financières publiques de la COFACE) ; c) Renforcer les soutiens publics afin d'accroître la participation des PME aux salons internationaux et à des missions commerciales à l'étranger (procédures de labellisation d'Ubifrance, Sidex) ; d) Doubler le nombre de volontaires internationaux en entreprise (VIE), soit 10 000 VIE fin 2011, pour pérenniser la présence des PME françaises à l'international ; pour atteindre cet objectif, la procédure va être assouplie (possibilité d'effectuer la période de volontariat dans plusieurs entreprises différentes, si besoin en périodes non consécutives, et de moduler le montant de l'indemnité supplémentaire attribuée en fonction de la nature des activités exercées) ; des dispositions en ce sens figurent dans la loi de modernisation de l'économie ; e) Placer Ubifrance au cœur du dispositif public et doter cette agence de son réseau propre à l'étranger, à partir de 2009, en gérant directement les principales missions économiques dédiées à l'appui aux entreprises. Ainsi, la lisibilité du dispositif de soutien à l'export, autour d'Ubifrance, pierre angulaire de l'export, est accrue. La fonction de pilotage et d'animation du dispositif public par Ubifrance est renforcée et inscrite dans le « projet d'entreprise » de l'agence. La procédure de labellisation, lancée en 2004 et dont les soutiens financiers ont été augmentés, continue de coordonner au niveau opérationnel les manifestations collectives à l'étranger des opérateurs tiers, avec celle du programme propre à Ubifrance. Parallèlement, la convention-cadre de partenariat entre la direction générale du Trésor et de la politique économique, Ubifrance et les chambres consulaires (Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie et l'Union des chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger), signée le 23 avril 2008, confie aux chambres de commerce et d'industrie, interlocuteur de proximité des entrepreneurs, la détection et le conseil des entreprises pour leur développement international. Le réseau consulaire s'engage à amener 10 600 entreprises nouvelles à l'international d'ici à 2011. Neuf déclinaisons régionales de cette convention-cadre avec le réseau consulaire ont d'ores et déjà été signées à la mi-juillet 2008.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27315

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 15 juillet 2008, page 6058

Réponse publiée le : 14 octobre 2008, page 8831